

Cachet de
l'Etablissement :

LYCEE VOLTAIRE
101 av. de la République
75011 PARIS

Dates de convocation

28 novembre 2008

nombre de membres : 29

nombre de présents 19

OBJET :

**Marchés pour les
Groupements d'achats**

date d'affichage
12 décembre 2008

**DELIBERATION N °11/ 2008-2009
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE VOLTAIRE**

En sa séance du jeudi 11 décembre 2008
Le Conseil d'Administration du Lycée Voltaire
101, avenue de la République 75011 PARIS
sur **convocation** de son Président, adressée le 28 décembre 2008
s'est tenu le 7 novembre 2008 à 18h.

Etaient présents : (cf. liste jointe)

Le quorum étant atteint, la séance a été
ouverte par :Mme la Présidente à 18h

Délibération n°11 /2008-2009

Vu la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée,
Vu le Décret n° 85-924 du 30 Août 1985,modifié par décret 2000-620
du 5/7/2000, modifié par décret n°2004-885 du 28 août 2005,

Marchés pour les groupements d'achats

Sur le rapport du chef d'établissement,

Article 1 – Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef
d'établissement de signer le Marché à procédure adaptée «**Boissons :
eaux et jus de fruits** » avec les Ets NEGRIER CAPAL pour un
montant HT de 16 848,71 Euros et une durée d'un an (2009)

Article 2 – Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef
d'établissement de signer le Marché subséquent à l'accord-cadre 01-
2008 « **Produits laitiers et avicoles** » avec LA NORMANDIE A
PARIS pour un montant HT maximum de 1 605 020,00Euros et une
durée d'un an (2009)

Article 3 – Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef
d'établissement de signer le Marché formalisé en appel d'offres ouvert
« **Produits d'épicerie** » pour une durée d'un an (2009), avec :

- Lot 1 Conserves de légumes Ets PRO A PRO pour 118 024,
- Lot 2 Entées Ets CERCLE VERT pour 77 365,00
- Lot 3 Conserves de TOMATES Ets CERCLE VERT pour 33 618,00
- Lot 4 Compotes, fruits au sirop Ets PRO A PRO pour 117 963,00
- Lot 5 Conserves de poissons Ets PRO A PRO pour 110 116,00
- Lot 6 Plats cuisinés Ets PRO A PRO pour 59 327,00
- Lot 7 Condiments Ets TRANSGOURMET pour 84 834,00
- Lot 8 Matières grasses Ets CERCLE VERT pour 142 555,00
- Lot 9 Pates Ets PRO A PRO pour 109 459,00
- Lot 10 Riz Ets PRO A PRO pour 106 311,00
- Lot 11 Légumes secs et blé Ets PRO A PRO pour 166 738,00
- Lot 12 Petits déjeuners Ets PRO A PRO pour 28 297,00
- Lot 13 Fons de sauce Ets COLIN RD pour 50 430,94

16 voix pour 3 abstentions

La présente délibération est adoptée

Elle sera consignée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, affichée et soumise le 12 décembre 2008 à

- Monsieur Le Recteur de l'Académie de Paris (par arrêté de délégation de pouvoir du Préfet du département de Paris en date du 20 décembre 2004.)

Pour les DBM et le budget, la délibération est transmise aussi à :

- Monsieur Le Président du Conseil Général
- Monsieur le Préfet du Département de Paris
- Monsieur le Préfet de la Région Ile de France

La délibération est exécutoire 15 jours après réception. Ce délai est porté à un mois pour le budget.

Copie Certifiée conforme de la délibération du Conseil d'Administration.

Fait à Paris, le 12 décembre 2008

Le Chef d'établissement, Président du Conseil d'Administration
Annie TOULZAT